

Championnat de France des Écoles

Phase Départementale

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Présentation et organisateur

Le Comité Départemental du Puy-de-Dôme (CDJE63) organise la phase départementale du Championnat de France des Écoles le Mercredi 28 janvier 2026. Ce tournoi aura lieu à l'aéroport d'Aulnat 1 rue Adrienne Bolland - 63510 Aulnat.

Le tournoi est homologué FFE par la Ligue ARA, et les parties seront comptabilisées pour le classement Elo Rapide.

Il est ouvert à tout joueur

- licencié A ou B pour la saison en cours à la FFE ou à une Fédération reconnue par la FIDE,
- scolarisé en France, de la maternelle jusqu'au CM2, ULIS inclus,

Article 2 : Droits d'inscription

La participation à ce tournoi est gratuite.

Article 3 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu applicables sont celles en vigueur au dernier congrès de la FIDE et reprises dans la dernière version du Livre de l'Arbitre. L'annexe A5 des Règles du Jeu est applicable pour l'ensemble du tournoi. L'adaptation sur les coups illégaux en cadence rapide est appliquée comme suit : la partie sera perdue après le 3e coup illégal.

Seuls les joueurs ayant pointé, fait contrôler leur licence sont appariés à la 1ère ronde. Tout joueur préinscrit arrivant en retard ne sera apparié qu'à partir de la 2e ronde, sous réserve que les appariements n'aient pas été publiés, qu'il ait fait contrôler sa licence. Sauf décision contraire de l'arbitre, tout joueur arrivant après la publication des appariements de la 2e ronde ne sera pas apparié pour le reste du tournoi.

Les joueurs sont appariés au système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE) avec le logiciel Sharly Chess (Version 3.4.7).

Le dernier classement Elo public est utilisé pour les appariements.

Article 4 : Cadence et Nombre de Rondes

Le Tournoi se déroule en 5 rondes à la cadence de 15mn KO

Article 5 : Pointage et Horaires

Le pointage est à faire sur place le jour du tournoi entre 13h et 13h30. La clôture des inscriptions est fixée 48h avant le jour du tournoi.

- La première ronde débute le Mercredi 28 janvier 2026 à 14h15.

- Ronde 1 à 14h15, Ronde 2 à 15h05, Ronde 3 à 15h55, Ronde 4 à 16h45, Ronde 5 à 17h35

Article 6 : Classements et Départages

• Le classement est individuel :

- Les joueurs sont classés selon le nombre de points de parties obtenu : 1 (gain), 1/2 (nulle), 0 (perte).
 - Pour les joueurs ex-æquo, le départage se fait selon les critères suivants : 1. Buccholz tronqué, 2. Buccholz, 3. Au cumulatif.
- Un classement par établissement est également établi d'après le total des points des 8 meilleurs participants ou participantes d'une même école dont au moins les 2 premières filles et les deux premiers garçons.
- Une équipe est dite complète lorsqu'elle comprend 8 membres dont au moins 2 garçons et 2 filles.
 - Les équipes complètes seront classées avant les équipés incomplètes. Pour tous les établissements qui ont moins de 8 membres ou un quota incomplet de garçons ou de filles, le calcul se fait en comptabilisant 0 point pour les places vacantes.
 - En cas d'égalité, on fera la somme des points de départages (1. Buccholz tronqué, 2. Buccholz, 3. Au cumulatif)
 - En cas de nouvelle égalité, on prendra l'équipe avec la moyenne la plus jeune.
 - Plusieurs équipes d'un même établissement peuvent être classées.

Article 7 : Délai de forfait

A l'heure prévue pour le début de la partie, la pendule des blancs est mise en marche. Si un joueur apparie n'est pas présent au début de la ronde, l'arbitre démarera la pendule et le joueur verra son temps s'écouler jusqu'à ce qu'il arrive. L'article 6.7 du Livre de l'Arbitre portant sur les retards est alors appliqué comme suit :

- Tout joueur apparié arrivant devant son échiquier avec un retard de 10mn ou plus par rapport à l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre perdra sa partie par forfait
 - Si deux joueurs appariés ensemble sont absents au début de la ronde, seul le joueur ayant les Blancs verra son temps s'écouler. Le délai de forfait restera applicable aux deux joueurs.
- Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié à compter de la ronde suivante, sauf si cette absence est justifiée auprès de l'arbitre par des arguments recevables avant que les appariements de la ronde suivante aient été publiés.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nullité) indique le résultat de la partie à l'arbitre. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.
L'absence de résultat à l'arbitre peut être sanctionné d'un double forfait.

Article 9 : Salle de jeu

La zone de jeu est définie comme étant l'emplacement où les parties sont jouées.
Le lieu de la compétition est défini comme étant la zone de jeu, la salle de repos et la buvette (hall d'entrée), les toilettes et la zone fumeurs extérieure.

Article 10 : Appareils électroniques et de communication, sources d'informations

Les téléphones mobiles et/ou tout autre moyen électronique de communication (montres connectées, . . .) ou d'analyse sont interdits sur le lieu de la compétition, mais sont tolérés complètement éteints et rangés dans un sac. Tout son émis (sonnerie, alarme, vibrer, . . .) ou toute manipulation d'un tel appareil entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.

Une tolérance sera accordée aux joueurs ayant fini leur partie et aux spectateurs hors de la zone de jeu.
Si un joueur nécessite une exception à cet article (portable devant rester allumé pour des raisons professionnelles, médicales, . . .), il devra en informer l'arbitre avant le début du tournoi. L'arbitre, à son entière discrétion, décidera ou non d'accorder l'exception au joueur.

Article 11 : Conduite des joueurs et des spectateurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur le jeu d'échecs et sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'échecs affichée dans la salle du tournoi. tout manquement peut être sanctionné.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.
En cours de partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, de sources d'informations ou de conseils.
Un joueur ne peut quitter le lieu de la compétition sans la permission de l'arbitre. Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Il est interdit de parler de parties en cours. Les analyses de parties et la vente de littérature échiquier sont interdites dans la zone de jeu.

Les pendules doivent être manipulées calmement. Toute dégradation (salle, équipement, matériel échiquier, matériel du club organisateur, matériel de l'arbitre) entraînera une sanction.
Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu ainsi que dans toute autre zone du site, à l'exception de celles explicitement désignées comme zones fumeurs.

Les spectateurs ne sont pas admis dans la zone de jeu. Un joueur ayant fini sa partie est considéré comme spectateur.

Article 12 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est, Philippe BOYADJIS AFO2.

Il sera aidé par Ludwig FANTIN (AFC), Jean-Loup BERTIN (AFC), Véronique LEBRETON (stagiaire AFC)
Emmanuel JULHE (stagiaire AFC), Christophe POIX (stagiaire AFC)

Article 13 : Droit à l'image

Des photos (ou vidéos) du tournoi seront prises par les organisateurs, et seront publiées sur les sites internet des clubs. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à cette diffusion.

Article 14 : Engagement

Tous les participants et les spectateurs au tournoi s'engagent à respecter le présent règlement.